

Proposition de résolution à l'atelier d'histoire de l'Union Paneuropéenne d'Allemagne, à Nuremberg févr. 2024

Résolution pour l'enseignement des langues allemande et française et des cultures associées de part et d'autre du Rhin

Pierre Klein

Lors de sa session ordinaire 2017-2018, l'Assemblée nationale avait adopté le 22 janvier 2018 une résolution « Pour un nouveau traité de l'Élysée ».

Dans les considérants, on pouvait lire notamment :

-...

- que l'Europe unie et l'amitié franco-allemande doivent être mieux ressenties au quotidien par tous les citoyens. Une attention particulière doit être accordée aux régions frontalières, où ce partenariat doit apporter une réelle valeur ajoutée ;
- que la coopération transfrontalière doit encore être intensifiée ;
- que la France et l'Allemagne visent une intégration complète et rapide de leurs marchés et que les deux pays s'engagent ensemble pour un marché intérieur européen pleinement intégré ;
- que les échanges linguistiques, culturels, professionnels, universitaires et d'apprentissage par-delà les frontières nationales doivent être encouragés de manière encore plus résolue ;
- qu'il faut faire vivre les échanges franco-allemands, donner des qualifications aux jeunes et lutter ensemble contre le chômage des jeunes ;
- que la maîtrise de la langue du voisin est la clé de la compréhension mutuelle ;

- ...

Elle a notamment appelé à :

- « aux gouvernements de développer les classes bilingues et bilingues ainsi que les écoles où l'on peut passer à la fois le baccalauréat français et l'Abitur allemand, afin d'augmenter en France et en Allemagne le nombre d'apprenants de la langue du partenaire dans l'ensemble du système éducatif;
- accueille avec intérêt l'engagement pris par les deux gouvernements lors du Conseil franco-allemand du 13 juillet 2017 de mettre en place un point d'étape annuel faisant le bilan de l'année scolaire écoulée et fixant des objectifs précis pour l'année scolaire suivante... ». De belles intentions, mais qu'en sera-t-il ?

L'enseignement du français en Allemagne et de l'allemand en France

Les journaux DNA et L'Alsace du 5 juillet ont publié un article intitulé « Français -non plus absolument nécessaire », qui développe les propos du ministre-président du Bade-Wurtemberg, Winfried Kretschmann. Il n'est que trop connu que l'enseignement du français a fortement diminué au cours des deux dernières décennies, et ce non seulement dans ce Land, mais dans toute l'Allemagne.

De moins en moins d'élèves en Allemagne apprennent le français comme langue étrangère. En 2021/2022, ils étaient 1,29 million sur un total de 8,44 millions d'élèves dans les écoles d'enseignement général. Avec 15,3 %, ce pourcentage n'a jamais été aussi bas depuis l'année scolaire 1994/1995 (15,1 %). C'est ce qu'annonce l'Office fédéral des statistiques à l'occasion de la Journée franco-allemande du 22 janvier, qui commémore la signature du traité de l'Élysée entre les deux pays voisins il y a 60 ans. C'est au cours de l'année scolaire 2009/2010

que le pourcentage d'élèves apprenant le français a été le plus élevé, avec 19,1 % (1,70 million)¹.

Il y a plusieurs raisons à cela.

L'une d'entre elles est que l'on accorde de plus en plus d'importance à l'anglais, ce qui a pour effet inverse d'évincer peu à peu les autres langues, notamment le français. *L'anglais est un tueur de langues*. En ce qui concerne le Bade-Wurtemberg, on ne peut que regretter que la population n'estime pas plus nécessaire de pouvoir converser de part et d'autre du Rhin dans le cadre d'un bilinguisme collectif franco-allemand, tout en sachant que le français n'y a jamais été une langue vernaculaire. Sans doute faut-il encore développer une culture appropriée au sein de la population, et déjà, l'apprentissage de plusieurs langues est non seulement possible, mais bénéfique pour celui qui en fait usage.

Mais ne jetons pas la pierre aux Allemands, les Français ne font pas mieux. En effet, l'enseignement de l'allemand a été négligé, voire déconstruit par le ministère de l'Éducation nationale depuis plusieurs décennies. L'enseignement de l'allemand est tombé à un taux inférieur à 15 % en France².

L'Alsace, où la langue allemande a historiquement le caractère d'une langue vernaculaire et où l'allemand est une langue régionale³, constitue encore une petite exception, mais n'échappe pas au mainstream. Bien que la demande d'enseignement de l'allemand reste forte, le nombre d'étudiants en allemand est déjà à l'un des niveaux les plus bas et le manque de professeurs se fait déjà nettement sentir, si bien que l'offre ne peut pas suivre.

Certes, il serait tout à fait possible de communiquer en anglais par-delà le Rhin, même si la langue doit être maîtrisée, mais ce faisant, la communication ne s'appuierait pas sur les cultures du Rhin supérieur. Elle serait en quelque sorte hors sol, et il est probable que l'on se comprendrait plus que l'on ne se comprendrait.

En amont et en aval des langues, il y a les cultures⁴. Promouvoir une langue au détriment des autres, c'est promouvoir la culture qu'elle véhicule au détriment des autres cultures, c'est-à-dire au détriment d'autres lectures et compréhensions du monde, de la vie, des hommes et des choses. Le jour où l'anglais aura supplanté les autres langues, nous aurons installé la pensée unique.

Le grand chantier du bilinguisme à mettre en place de part et d'autre du Rhin reste à entreprendre. Cela passe par une politique globale et répétée de sensibilisation des populations des deux côtés du Rhin à la grande efficacité sociale, culturelle et économique du bilinguisme franco-allemand, et par une politique linguistique favorisant l'usage collectif et la connaissance individuelle des deux langues.

Ne s'agit-il pas pour les riverains du Rhin de pouvoir vivre pleinement à 360 degrés, sans donc tourner le dos à l'autre, et de dépasser la réalité des frontières politiques par l'idéal

¹ Statistisches Bundesamt Wiesbaden janvier 2023.

² En 1995, plus de 600.000 élèves ont appris l'allemand comme première langue. Ils n'étaient plus que 231.000 en 2015 et 147.000 en 2021, (Les Échos du 19 août 2022).

³ Comme cela ressort notamment de la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace.

⁴ Langue et culture sont étroitement liées. La langue imprègne la culture qui, à son tour, imprègne la langue.

d'intégration culturelle qui appelle à la confluence et à la synthèse de deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande.

Appel à un financement croisé de l'enseignement du français et de l'allemand dans le Rhin supérieur⁵

La coopération franco-allemande sera d'autant plus fructueuse, tant sur le plan de la compréhension et de la communication entre les citoyens que sur le plan économique, notamment au niveau de la coopération transfrontalière, que chaque langue partenaire sera maîtrisée et que le bilinguisme franco-allemand sera consolidé.

Or, il est évident que la connaissance et la maîtrise de la langue allemande dans les régions françaises limitrophes de l'Allemagne et, inversement, de la langue française dans les régions allemandes limitrophes de la France ont considérablement diminué. La France ne peut rester indifférente au recul de la maîtrise de la langue française en Allemagne, tout comme, inversement, l'Allemagne ne peut rester indifférente au recul de la maîtrise de la langue allemande en France.

Ce constat est particulièrement important en ce qui concerne la région du Rhin supérieur, en raison des liens historiques et culturels qui la caractérisent : la langue allemande occupe historiquement une place particulière en Alsace, où elle est d'ailleurs officiellement reconnue comme langue régionale. Inversement, la langue française revêt une importance particulière dans le Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat en raison du voisinage immédiat avec la France et des liens et des interdépendances traditionnellement étroits entre le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat et la France.

Dans la perspective d'un bilinguisme franco-allemand souhaitable, les deux pays sont dépendants l'un de l'autre. Chaque pays a besoin du soutien actif de l'autre pour promouvoir de la meilleure manière possible les connaissances linguistiques nécessaires dans le pays partenaire. Au-delà des mesures que chaque Etat doit prendre pour lui-même afin de renforcer la connaissance de la langue du partenaire sur son propre territoire, il est indispensable que, dans le cadre de l'amitié franco-allemande, chaque Etat soit en outre tenu de promouvoir sa propre langue auprès de la population du pays ami. En d'autres termes, la France doit être encouragée à prendre des mesures en faveur de la connaissance de la langue française en Allemagne et, parallèlement, l'Allemagne doit être encouragée à prendre des mesures en faveur de la connaissance de la langue allemande en France.

Cette aide peut prendre différentes formes : Mise à disposition de pédagogues ou d'enseignants, mise à disposition de matériel pédagogique, accueil d'étudiants du pays voisin dans ses propres établissements de formation, mais aussi soutien financier à des programmes éducatifs, à des associations publiques ou privées qui s'engagent dans le pays partenaire.

Il est souhaitable que des formes correspondantes de promotion linguistique se développent dans un certain parallélisme. Chaque Etat partenaire et/ou les collectivités territoriales qui le composent pourraient ainsi s'engager, par la mise à disposition de moyens financiers, à promouvoir leur propre langue dans le pays voisin respectif. La France s'engagerait par exemple à fournir une aide pour la connaissance du français dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat à hauteur d'un million d'euros, tandis que l'Allemagne, le Bade-

⁵ Cet appel a été lancé par la fédération Alsace bilingue. Il a recueilli la signature d'un grand nombre de personnalité des deux rives du Rhin supérieur.

Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat s'engageraient à verser une somme équivalente pour la promotion de l'allemand en Alsace.

Nous appelons les élus de tous les niveaux politiques et toutes les associations culturelles des deux côtés du Rhin, mais en particulier les collectivités territoriales du Rhin supérieur, les organes et instances de la coopération transfrontalière, les Eurodistricts, le Comité de suivi de la coopération transfrontalière et l'Assemblée parlementaire franco-allemande à soutenir cette proposition avec la plus grande fermeté.

Associer l'enseignement des langues à l'enseignement de l'histoire et de la culture

Bien qu'il relève d'une grande logique pédagogique et culturelle de ne pas séparer les langues de leurs composantes socio-historiques et socioculturelles, il existe néanmoins encore une forte tendance à séparer la forme du fond et à les enseigner en dehors de leur contexte historique et culturel.

Au-delà de l'apprentissage de la communication, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de l'altérité et de l'existence d'autres cultures, de les préparer à l'interculturalité, de les inviter à mettre en balance ethnocentrisme et relativité dans le récit national et de les ouvrir à la dialectique entre respect accordé et reconnaissance obtenue.

Ainsi, si nous nous engageons pour la promotion et le développement des langues allemande et française de part et d'autre du Rhin, nous devons également nous engager pour que leur enseignement ne soit plus déconnecté des réalités régionales passées ou présentes du Rhin supérieur.

Le bilinguisme franco-allemand doit signifier un bilinguisme au sein de ces réalités, et que ces réalités doivent être ancrées dans le bilinguisme. Les langues de la région et les histoires et cultures de la région sont liées entre elles. L'enseignement des langues appelle l'enseignement des histoires et des cultures. L'enseignement de ces dernières rend l'enseignement des langues plus attrayant et inversement.

Il est donc nécessaire, tant pour des raisons pédagogiques que culturelles, que l'enseignement des histoires et des cultures de la région du Rhin supérieur soit associé à l'enseignement des langues de la région.

Il s'agit d'une part de :

- d'intégrer plus systématiquement des éléments spécifiques de l'histoire et de la culture du Rhin supérieur dans l'enseignement des langues, comme cela se fait déjà, tant pour des raisons pédagogiques et de transmission d'un patrimoine que pour accroître l'intérêt des élèves pour cette discipline ;
- d'autre part, de créer ou de développer une discipline spécifique Histoire et Culture du Rhin Supérieur dans les districts scolaires concernés.

En réalité, il s'agit de repenser les identités nationales et de s'interroger sur la place que l'enseignement de l'histoire et de la culture accorde aux identités culturelles régionales, en l'occurrence du Rhin supérieur, et plus généralement à la nécessaire conciliation de l'universel et du particulier. Il faut sortir d'un enseignement qui célèbre trop la spécificité exclusive et appauvrissante, et l'ouvrir à l'histoire et à la culture de l'Autre, des autres, qui incluent et enrichissent.

Il s'agit de prendre en compte les revendications légitimes de la diversité des expériences dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire et de la culture nationales qui permette à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle perspective, fondement d'identités nationales actualisées et vivantes pour les habitants des deux rives du Rhin d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit impérativement s'accompagner d'une prise en compte de la diversité des mémoires.

De la nécessité d'une mémoire régionale

Le Rhin supérieur a certes une histoire, mais pas de mémoire, car les habitants des deux côtés du Rhin n'ont jamais eu l'occasion de travailler ensemble sur leur histoire et leur culture et de développer une mémoire collective. Cela est dû au fait que leur histoire et leur culture dans leur ensemble ne sont pas enseignées dans les écoles et sont largement absentes des médias, en particulier des médias publics.

Ce que les habitants des deux rives du Rhin présentent est avant tout le résultat d'une histoire qu'on leur raconte ou qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui contient beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'imprécisions, mais aussi de contre-vérités.

L'existence d'une culture commune pluraliste dans la région du Rhin supérieur ne peut être contestée dans sa représentation, tant il est facile d'en faire l'inventaire. Il n'en va pas de même pour une identité commune ou collective du Rhin supérieur, car une culture politique commune resterait largement à créer, notamment par une institution politique commune à part entière. Le Rhin supérieur politique reste à venir et à atteindre.

Se pose notamment le problème de l'enseignement de l'histoire, de la langue et de la culture, de la construction d'un imaginaire, d'une « emblématisation » de ce qui rassemble ou d'un symbole, d'une opinion publique à créer et d'une citoyenneté à développer... Mais c'est une autre histoire. S'il existe effectivement une culture européenne commune, puisque tant de choses ont été partagées, échangées ou mises en commun par les peuples, les pays et les régions d'Europe, elle est encore plus évidente et forte dans le Rhin supérieur, du fait notamment d'une longue pratique commune de la langue. PK